

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2023

**PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« tous autres éléments »

les mots :

« tout autre élément ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« utiles »

le mot :

« utile ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

"Tout autre" signifie ici "n'importe quel".